

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2017**

(Convocation du 20 mars 2017)

-=-=-=-=-=-

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Daniel BAZIRE, Maire.

Etaient présents : D. BAZIRE, T. GIARD, J-Y. LETENNEUR, T. GADENNE, M. BINET, V. DESHOQUES, M-L. DESGROUAS, I. DUBOIS, J. HATEY, M. LERENDU, C. LEMORTELLEC, L. MARIE, F. FRANCOIS

Absents excusés : F. CHEDEVILLE, P DESQUESNES (procuration à T. GADENNE),

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : J. HATEY.

-=-=-=-=-=-

Lecture du compte rendu de la réunion du 27 février 2017 approuvé à l'unanimité.

1. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION : COMMUNE, CAMPING, LOTISSEMENT RABOT-LERENDU « Les Aubépines », AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs de l'exercice 2016 qui se résument ainsi :

LES COMPTES ADMINISTRATIFS

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	294 855,29	326 464,30	+ 31 609,01
Résultats reportés	151 033,25		- 151 033,25
TOTAUX	445 888,54	326 464,30	-119 424,24
Restes à réaliser	27 500	22 673	-4 827
TOTAUX CUMULES	473 388,54	349 137,30	-124 251,24

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	741 263,93	1 011 027,34	269 763,41
Résultats reportés		637 607,52	637 607,52
TOTAUX	741 263,93	1 648 634,86	907 370,93
TOTAUX CUMULES	741 263,93	1 648 634,86	907 370,93

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin financement) compte 1068 :	124 251,24 €
Excédent reporté en fonctionnement cpte 002:	783 119,69 €

COMPTE ADMINISTRATIF - CAMPING

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	114 343,05	102 245,94	-12 097,11
Résultats reportés	36 775,22		-36 775,22
TOTAUX	151 118,27	102 245,94	-48 872,33
Restes à réaliser	500,00		-500,00
TOTAUX CUMULES	151618,27	102245, 94	-49 372,33

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	477 894,19	515 413,67	37 519,48
Résultats reportés		123 961,09	123 961,09
TOTAUX	477 894,19	639 374,76	161 480,57
TOTAUX CUMULES	477 894,19	639 374,76	161 480,57

Affectation du résultat

Affectation à l'investissement (besoin de financement) compte 1068 :	49 372,33 €
Excédent reporté en fonctionnement cpte 002:	112 108,24 €

COMPTE ADMINISTRATIF : LOTISSEMENT RABOT/LERENDU : « Les Aubépines »

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	469 043,47	515 419,17	46 375,70
Résultats reportés	467 726,37	0	-467 726,37
TOTAUX	936 769,84	515 419,17	-421 350,67
Restes à réaliser	0	0	0
TOTAUX CUMULES	-936 769,84	515 419,17	-421 350,67

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	566 736,83	545 755,69	-20 981,14
Résultats reportés	0	474 847,68	474 847,68
TOTAUX	566 736,83	1 020 603,37	453 866,54
TOTAUX CUMULES	566 736,83	1 020 603,37	453 866,54

Affectation du résultat

Excédent reporté en fonctionnement (cpte 002) :	453 866,68 €
Déficit reporté en investissement (cpte 001) :	- 421 350,67 €

COMPTE ADMINISTRATIF : LOTISSEMENT LEGUAY

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	42 874,95	0	-42 874,95
Résultats reportés	0	0	0
TOTAUX	42 874,95	0	-42 874,95
Restes à réaliser	0	0	0
TOTAUX CUMULES	- 42 874,95	0	-42 874,95

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	42 874,95	42 874,95	0
Résultats reportés	0	0	0
TOTAUX	42 874,95	42 874,95	0
TOTAUX CUMULES	42 874,95	42 874,95	0

LES COMPTES DE GESTION

Comptes de Gestion : Budget « Commune », Budget « Camping », Budget « lotissement RABOT - LERENDU - Les Aubépines », Budget « lotissement LEGUAY »

Monsieur le Maire, propose au Conseil, la validation des comptes de gestion 2016 des budgets : Commune, Camping, Lotissement « Rabot-Lerendu - les Aubépines », et Lotissement « Leguay », dressés pour l'exercice 2016, par le receveur. Ceux-ci reprennent l'ensemble des écritures et sont en conformité avec les comptes administratifs correspondant, le Conseil Municipal, à l'unanimité déclare que ces derniers n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes administratifs : Budget « Commune », Budget « camping », Budget « lotissement RABOT - LERENDU - Les Aubépinés », Budget « lotissement LEGUAY »

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, Monsieur Thierry GIARD, 2^{ème} adjoint, propose au conseil municipal l'adoption des comptes administratifs 2016 de la Commune, Camping, Lotissement « Rabet-Lerendu - les Aubépinés », et Lotissement « Leguay », et les affectations de résultats. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2016.

2. TAUX D'IMPOSITION 2017

Considérant qu'aucune augmentation n'a été pratiquée depuis 2012, que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population et qu'augmenter les taux d'imposition permettrait de dégager des recettes fiscales supplémentaires,

Considérant les nouvelles dépenses qui s'imposent à la commune (les TAP, les frais d'instruction des autorisations du droit des sols...) et la baisse des dotations,

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les 3 taxes soit de 1 % ou de 2 %. Après échanges, il est procédé au vote : pour augmentation de 1% : 7 pour et 7 contre ; pour augmentation de 2 % : 7 pour et 7 contre. La voix du maire étant prépondérante, le conseil municipal décide d'appliquer une hausse de 1 % sur les taux des taxes locales, pour l'année 2017, et fixe :

- le taux de la taxe d'habitation à 8,94 %,
- le taux de la taxe foncière sur le bâti à 6,61%,
- le taux de la taxe foncière non bâti à 14,25%,

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances. Pour 2017, la revalorisation nationale des bases a été fixée à 0,4 %.

- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

3. VOTE DES BUDGETS

Budget Primitif 2017 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses

- en section d'investissement à : 1 256 024,24 €
- en section de fonctionnement à : 1 562 099,69 €

Budget Primitif 2017 : CAMPING

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses

- en section d'investissement à : 259 472,33 €
- en section de fonctionnement à : 611 108,24 €

Budget Primitif 2017 : LOTISSEMENT RABOT - LERENDU « LES AUBEPINES »

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses

- en section d'investissement à : 847 251,34 €
- en section de fonctionnement à : 879 767,21 €

Budget Primitif 2017 : LOTISSEMENT LEGUAY

Monsieur le Maire présente le budget primitif proposé par la Commission des Finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2017 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses

- en section d'investissement à : 232 874,95 €
- en section de fonctionnement à : 190 000,00 €

4. TRAVAUX LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de reprendre la partie en zinc, au centre de la toiture des locaux commerciaux, sur toute la longueur. Il présente un devis de la SARL Bazire-Delalande de Bréhal, pour un montant de 2 346,00 € HT, soit 2 580,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

5. TRAVAUX TERRAIN DE CAMPING

- **Travaux d'électricité sur le camping**

Faute de devis, concernant les travaux d'électricité sur le camping, ce point est reporté à une réunion ultérieure.

- **Achat d'une tondeuse**

Depuis 2015, il n'y a plus tondeuse autoportée sur le camping, l'employé communal tond avec une tondeuse frontale, adaptée au micro tracteur, mais cela n'est pas toujours pratique.

Monsieur le Maire propose, au Conseil Municipal, l'achat d'une nouvelle tondeuse pour le camping.

Plusieurs devis sont présentés avec des systèmes différents. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir un devis de l'entreprise Philippe JORET pour une tondeuse autoportée professionnelle BOB CAT, avec un obturateur mulching, d'un montant de 6 624,17 € HT, soit 7 949,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

6. MODIFICATION DES INDEMNITES DES ELUS

Dans le cadre de l'application du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, applicable au 1^{er} janvier 2017, l'ensemble des indices de la fonction publique sont modifiés. A titre d'exemple, pour les indemnités de fonction des élus (maire et adjoints au maire), l'indice brut maximale est passé de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et ce même indice est amené à être modifié à nouveau, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour éviter de délibérer à chaque modification d'indice, il est proposé au Conseil Municipal de voter les mêmes délibérations DEL-2014-060 et DEL-2014-061 du 10 avril 2014, en indiquant à la place de « l'indice 1015 », la mention suivante : « *l'indice brut terminal de la fonction publique* ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte, à compter du 1^{er} janvier 2017, de modifier les délibérations DEL-2014-060 et DEL-2014-061 du 10 avril 2014, en indiquant à la place de « l'indice 1015 », la mention suivante : « *l'indice brut terminal de la fonction publique* », ainsi :

- le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire est fixé à 35 % de *l'indice brut terminal de la fonction publique*,
- et celui des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire est fixé à 8,25 % de *l'indice brut de la fonction publique*.

7. LE FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas verser au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) proposé par le conseil départemental pour l'année 2017, sachant que la commune participe déjà à la mission locale de Granville, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer.

8. PLANNING POUR LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Le planning pour les élections présidentielles du « dimanche 23 avril 2017 » et du « dimanche 7 mai 2017 » est arrêté.

9. QUESTIONS DIVERSES

a. Acquisition des parcelles B 310 et B 311, situées près de l'église

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier de Maître Serge THOUROUDE, dans lequel il nous informe de la mise en vente des parcelles B 310 et B 311, situées près de l'église, d'une superficie de 70 ares environ, au prix de 12 000 €. Monsieur et Madame Thierry FORTIN seraient intéressés par l'achat de la moitié du terrain.

Ces parcelles sont situées en zone agricole et dans la bande des 75 mètres pour une partie.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame FORTIN, qui lui ont confirmé qu'ils étaient intéressés par une partie de la parcelle B 311 et par la parcelle B 310, et propose Conseil Municipal de faire une offre, avec Monsieur et Madame FORTIN, à 10 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette offre.

b. Gardiennage du Camping Municipal

Considérant qu'il est nécessaire de garder le camping la nuit, pendant les mois de juillet et d'août, Monsieur le Maire propose, comme les saisons dernières, de faire appel à une entreprise privée pour effectuer ce gardiennage. Il présente un devis d'un montant de 10 361,28 € HT, soit 12 433,54 € TTC, de la société « Sécurité 50 » de Lessay, pour la mise en place d'un agent de sécurité pour assurer le gardiennage de 22 heures à 6 heures, avec des rondes du 1^{er} juillet au 28 août 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le devis présenté par la société « Sécurité 50 », pour un montant de 10 361,28 € HT, soit 12 433,54 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

c. Bilan du « service instruction des autorisations du droit des sols » situé auprès de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

Monsieur le Maire présente le bilan du « service commun d'instruction des autorisations du droit des sols » situé auprès de la Communauté de Communes Granville Terre et Mer, pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 décembre 2016. Ce service fonctionne avec 3 agents instructeurs ce qui représente 2,8 équivalent temps plein, il est installé, depuis 1^{er} septembre 2016, dans les locaux du pôle de proximité de Bréhal.

Sur cette période, 1 132 actes ont été instruits, soit 864,6 équivalents permis de construire.

Pour information, pour cette période, la Communauté de Communes facture à la commune la somme de 6 386 € pour l'instruction de 52 actes, soit 41,2 équivalents permis de construire.

d. Démolition de 2 maisons - 5 rue de la Plesse

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour à l'intersection de la RD 971 et de la RD 351, des travaux préalables sont nécessaires pour désolidariser la maison existante de celle qui va être détruite. Monsieur le Maire présente un devis de la « SARL Bazire-Delalande » d'un montant de 1 642,05 € TTC, pour la mise en place d'un échafaudage, le démontage de la couverture existante sur 0,80 mètre, la pose d'ossature de bardage en sapin traité, la fermeture du pignon sur la partie haute et le chaînage pour support de ferme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

e. L'affaire Fouques

La Cour d'Appel de Caen a rendu son arrêt le 23 mars 2017. Cet arrêt confirme la décision de première instance. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare acquiescer l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Caen le 23 mars 2017.

Séance levée à 23 h

Le Maire,
Daniel BAZIRE